



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

### PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Assiste également à la séance : Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

### 1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h50.

### 2. Formalités de convocation

2022.12.29

**ATTENDU** l'article 153 du *Code municipal*.

**Il est proposé par :** Guylaine Perreault  
**Et résolu :**

**DE CONFIRMER** que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. Adoption de l'ordre du jour

2022.12.30

**Il est proposé par :** Catherine Venne  
**Et résolu :**

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

4. **Règlement 2022-087 déterminant l'imposition des taux de taxes, de compensations et d'intérêts pour l'exercice financier 2023 – Avis de motion et projet de règlement**

**ATTENDU** les dispositions des articles 981, 988 et suivants du *Code municipal* relativement aux modalités d'imposition des diverses taxes.

Madame Myriam Arbour donne avis de motion et qu'à une séance subséquente un règlement déterminant l'imposition des taux de taxes, de compensations et d'intérêts pour l'exercice financier 2023 sera adopté. Madame Myriam Arbour dépose le projet de règlement.

5. **Période de questions**

Aucun citoyen présent.

6. **Levée de la séance**

2022.12.31

**Il est proposé par :** Guylaine Perreault  
**Et résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 19h55.

---

Michel Ricard,  
Maire

---

Chantal Duval,  
Directrice générale et greffière-trésorière

*« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Michel Ricard,  
Maire